

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 4 juillet 2017 à 20h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.

Sont présents : MM. Roland Leroux, maire
Yves Lapointe, conseiller
Germain Dupuis, conseiller
MME Nancy St-Pierre, conseillère
(ARRIVÉE À 20H30)

Sont absents :

Mme Marie-Ève Paradis, conseillère
MM Francis Boucher, conseiller
M. Alexis Morin-Turgeon, conseiller

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Roland Leroux, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal. M. le maire constate que les membres présents ne forment pas le quorum alors selon l'article 345 de la Loi sur les élections et référendum les personnes présentes doivent patienter 60 minutes donc après 55 minutes Mme Nancy St-Pierre se présente à 20h25 et la réunion débute.

01-07-2017

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

02-07-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2017

Il est proposé par Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 6 juin 2017 soit adopté en modifiant un chiffre dans un numéro de résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Une demande par un sous- comité « embellissement » du comité GRAVIR)

03-07-2017

DON AU SOUS-COMITÉ « EMBELLISSEMENT » DU COMITÉ GRAVIR SUR L'AVENIR DES BÂTIMENTS RELIGIEUX

Il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu à la majorité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise un don de 200 \$ au sous-comité embellissement du comité GRAVIR sur l'avenir des bâtiments religieux afin de rénover et d'améliorer l'apparence du gazebo près de l'Église pour en faciliter l'accès aux résidents et aux touristes, à pied ou à bicyclette. «le chèque devra se faire au nom de la Fabrique et indiquer (GRAVIR).

04-07-2017

APPUI À L'ASSOCIATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU BAS-ST-LAURENT (ACCAPAREMENT ET FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES)

CONSIDÉRANT les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE Les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT QUE la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN le 17 mars 2015 et 47 résolutions d'appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et suivi du phénomène d'accaparement des terres;

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu la majorité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande :

➤ **Au gouvernement du Québec:**

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels
- Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accapement et de financiarisation des terres agricoles.

Le point 4 à l'ordre du jour « Lettre des Entreprises Rémi Charest inc./ Eaux usées » sera fait par l'inspecteur municipal après vérification auprès des personnes ou compagnies concernées.

05-07-2017

RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Blais certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectués tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2017 et ce, pour la période du mois de juin 2017 ;

Prélèvements directs : 680,18 \$

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

Frais de déplacement et de repas : 495,84 \$

Remboursement cellulaire inspecteur : 30 \$

Salaires et frais Desjardins : P.P. 12 et 13. : 15 915,48 \$

Liste des comptes à payer au 31 mai 2017 : 15 736,06 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de Mme Nancy St-Pierre et résolu à la majorité des membres présents qu'ordre est donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

06-07-2017

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Yves Lapointe et résolu à la majorité des membres présents que la séance est levée à 22h25.

Roland Leroux, maire

Nathalie Blais, directrice générale